

Compte-rendu de la rencontre SDAP-DIREN du 28/04/06 - Atelier « Sites inscrits »

Les débats ont porté sur les préoccupations des SDAP en matière de gestion de sites et paysages.

L'objectif était de lister l'ensemble de ces préoccupations liées plus spécifiquement aux sites inscrits pour ensuite s'organiser pour y répondre.

Les constats ont été les suivants durant la matinée :

En ce qui concerne l'intérêt des sites inscrits

- l'intérêt du site inscrit en tant que label a été mis en avant,
- Les sites inscrits ont pour certains mal évolué et il est nécessaire de désinscrire les parties sans intérêt.
- L'acceptation de la désinscription par les élus n'est pas évidente.
- La règle n'est pas seulement une contrainte mais une garantie de qualité.

En matière de site inscrit et planification

- les PLU et cartes communales constituent de bons outils pour gérer finement les sites inscrits. Pour cela, un cadrage préalable de l'évolution souhaitée pour les sites inscrits devraient compléter le PAC.
- Besoin de réunions « patrimoine, environnement et paysage » dans le processus d'élaboration des PLU et CC (Cartes Communales), pour cibler les réunions intéressantes.
- Mieux utiliser les outils à disposition pour préserver les sites inscrits : L.123-1 et L.130-1 sur les éléments remarquables du paysage et les EBC.
- Améliorer les exigences dans les cahiers des charges pour l'élaboration des PLU et CC, en matière de compétence paysagère des BE. Les CAUE pourraient être des vecteurs pour sensibiliser les élus.
- Envisager l'obtention de subventions pour participer à l'élaboration de PLU à gros enjeux paysagers.

En ce qui concerne la gestion des sites inscrits

- Besoin d'analyse des sites inscrits et de hiérarchisation des enjeux de préservation et des secteurs à préserver en priorité,
- Besoin de définir conjointement SDAP/DIREN les objectifs de chaque site inscrit, notamment à partir des raisons qui ont initialement motivé la protection.
- Redéfinir les compétences en site inscrit naturel et site inscrit urbain et a minima définir la répartition des préparations des avis sur les travaux.
- Renforcer le rôle de conseil et de pédagogie de la DIREN pour mieux faire prendre en compte l'intérêt de la politique des sites

En matière de coordination inter-service

- besoin d'une meilleure coordination entre les services de l'Etat, notamment pour les refus de projets (éviter l'isolement d'un service / aux autres)
- intérêt des missions inter-service de l'Etat (MISA, GIPA, MIAGE...),
- besoin des services départementaux de : méthodologie, d'outils de gestion, de modèle de règlements, de cahiers de gestion par type de sites que le service régional devrait mettre à disposition et coordonner.
- Mutualiser les expériences de chaque département pour une mise en commun
 - évocation d'une banque de données régionale informatisée.

Autres thèmes :

- Intérêt des sites (surtout classés) pour le complément de protection des grottes.
- Demande de plus d'implication de la DIREN dans le volet paysager des ZPPAUP.

Finalemment après ces constats :

Relevé de décisions :

- instauration d'ateliers régionaux réguliers (2 par an) avec deux objectifs :
 - o traiter des problématiques régionales
 - o et présenter par département les actions menées en matière de site
- prochain atelier : **06 octobre 2006 à 9h30 à Bordeaux.**
- instaurer des réunions régulières, par département, inspecteurs des sites/SDAP pour définir concrètement les enjeux des sites inscrits, site par site et établir des bilans départementaux, des programmations de travail...

Thèmes proposés pour les ateliers de travail :

- définition de la politique en matière de nouvelles inscriptions pour l'Aquitaine
- création d'une boîte à outils de gestion
- Site inscrit et planification : amélioration des PAC notamment par une analyse paysagère, amélioration des cahiers des charges,
- Mutualisation des données : modèles d'avis, de règlement de lotissements, de données informatiques (photos...)...
- Organisation et mutualisation de la cartographie des sites, de la couverture photographique des sites
- ZPPAUP et site inscrit : limite et pertinence
- Campings et sites (urbanisme, architecture, HLL) : à voir conjointement avec DDE et préf.